



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur beige



∂éposé / Reçu le

2 2 JAN. 2019

าม groffe du tr**Gieffa**l de l'entreprise illupitone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0508 846 830

Dénomination

(en entier): BENY

(en abrégé) :

Forme juridique: SPRL

Adresse complète du siège : Avenue Louis de Brouckère, 61 1083 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission d'un gérant, nomination d'un nouveau gérant et cession de parts

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2018

Ce samedi 29 décembre 2018 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la SPRL BENY au siège social de la société.

L'assemblée s'est ouverte à 16 heures.

Monsieur ABDULAHI Edvik présidait celle-ci.

L'assemblée constate que toutes les parts sont présentes ou représentées, qu'il n'y a dès lors pas lieu de justifier des convocations et que l'assemblée ainsi réunie est apte à prendre les décisions portées à l'ordre du jour, à savoir :

- 1. Démission pour raison de convenance personnelle de Monsieur MATOSHI Shkelzen de son poste de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2018 à 24 heures 00.
- -2. Nomination au poste de gérant de la société avec effet au 1er janvier 2019 à 0 heure 00 de Monsieur ABDULAHI Edvik
 - 3. Quitus à accorder à l'ancien gérant.

L'assemblée générale constate d'abord que Monsieur MATOSHI a cédé la totalité de ses parts de la société; à Monsieur ABDULAHI Edvik, avec effet au 1er janvier 2019 à 0 heure 00.

De la sorte, Monsieur ABDULAHI Edvik détient les 1 000 (mille) parts sociales de la SPRL BENY.

- 1.- L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur MATOSHI Shkelzen de son poste de gérant avec effet au 31 décembre 2018 à 24 heures 00 et le remercie vivement pour les efforts qu'il a consentis en faveur de celle-ci au cours de son mandat.
- 2.- A l'unanimité Monsieur ABDULAHI Edvik est nommé gérant de la société avec effet au 1er janvier 2019 à 0 heure 00.
- 3.- A l'unanimté également, l'assemblée générale donne quitus à Monsieur MATOSHI Schkelzen pour les actes de sa gestion au cours de son mandat.

En l'absence de remarques ou de questions, l'assemblée générale est clôturée à 16 heures 30 après rédaction du présent procès-verbal...

Les associés qui le souhaitaient ont signé le présent procès-verbal.

ABDULAHI Edvik

Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes